Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lutte contre le feu bactérien dans le Canton de Vaud - 61 foyers découverts dans 14 communes en 2001

En 2001, la Station cantonale d'arboriculture (SCA) a reçu 526 demandes de contrôles relatifs à une éventuelle infection de végétaux par le feu bactérien. Après l'analyse de 275 échantillons, 61 foyers ont pu être découverts dans 14 communes réparties dans 8 districts, dont le plus touché a été celui de Lausanne avec 49 foyers.

La majorité de ces foyers ont été décelé dans la zone non éradiquée et concernaient, dans 93% des cas, des Cotoneaster salicifolius, plantes décoratives spécialement sensibles au feu bactérien. Aucun cas positif n'a été détecté sur des arbres fruitiers.

En ce qui concerne plus particulièrement la prévention, sur un total de 384 communes, 252 d'entre elles ont effectué une éradication préventive partielle ou complète autour de sites à protéger reconnus. C'est ainsi, qu'en 2001, 41'074 cotonéasters ont été arrachés à titre prophylactique. Cependant, la SCA rend attentif au fait qu'il reste des plantes-hôtes très sensibles dans 120 communes partiellement éradiquées et dans 132 communes non éradiquées. Ce fait est notamment corroboré par la découverte de plusieurs plantes malades sur les hauts de Lausanne.

Dès 1999, le Conseil d'Etat a engagé une vaste campagne de lutte préventive contre le feu bactérien, qu'il entend continuer en 2002, notamment par la poursuite de contrôles ciblés demandés aux communes. Celles-ci disposent d'un personnel formé par les soins de la SCA, qui dispense régulièrement des cours afin de maintenir un nombre suffisant de personnes aptes à effectuer cette surveillance.

Des mesures accompagnatrices sont également prévues, dont une information toujours plus intensive. En accord avec l'inspecteur cantonal des ruchers et l'inspectorat phytosanitaire fédéral, les mesures d'interdiction de déplacement des

colonies d'abeilles seront renouvelées. Enfin, un passeport phytosanitaire est dorénavant requis pour l'importation de plantes-hôtes, attestant de leur bonne santé.

A signaler le site Internet www.geoplanet.vd.ch qui offre une représentation cartographique de la situation actuelle du feu bactérien.

Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021/316'60'10 - Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021/316'61'98 - Pascal Mayor, chef de la Station cantonale d'arboriculture, 021/802'22'67 - René Neuenschwander, ingénieurETS, responsable phytosanitaire feu bactérien, 021/802'22'67

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 janvier 2002